

Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **WARIOR EXTRA***

de la société **KOLLANT S.R.L.**
enregistrée sous le *n°2021-0602*

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 22 juillet 2021,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

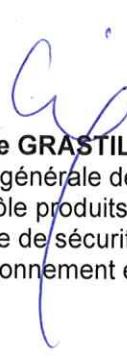
Informations générales sur le produit

Noms du produit	WARIOR EXTRA WARIOR BLUE CARAKOL BLUE METALIXON BLUE SKAELIM BLUE LIMARION B HELITOX B WARIOR QDX CARAKOL HELITOX QDX KOLFLOR LIMARION METALIXON SKAELIM
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	KOLLANT S.R.L. Via Trieste, 49/53 35121 PADOVA Italie
Formulation	Appât granulé (GB)
Contenant	50 g/kg - métaldéhyde
Numéro d'intrant	2030071
Numéro d'AMM	2030071
Fonction	Molluscicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **31 AOUT 2021**


Charlotte GRASTILLEUR
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Nouveaux emballages du produit

Vente et distribution

Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :

Emballage	Contenance
Sacs en polyester / polyéthylène	15 kg ; 20 kg